

L'organisation territoriale fédérale

Ce document a pour but de décrire l'organisation fédérale mise en place entre la Fédération Française de Hockey sur Glace et les clubs adhérents.

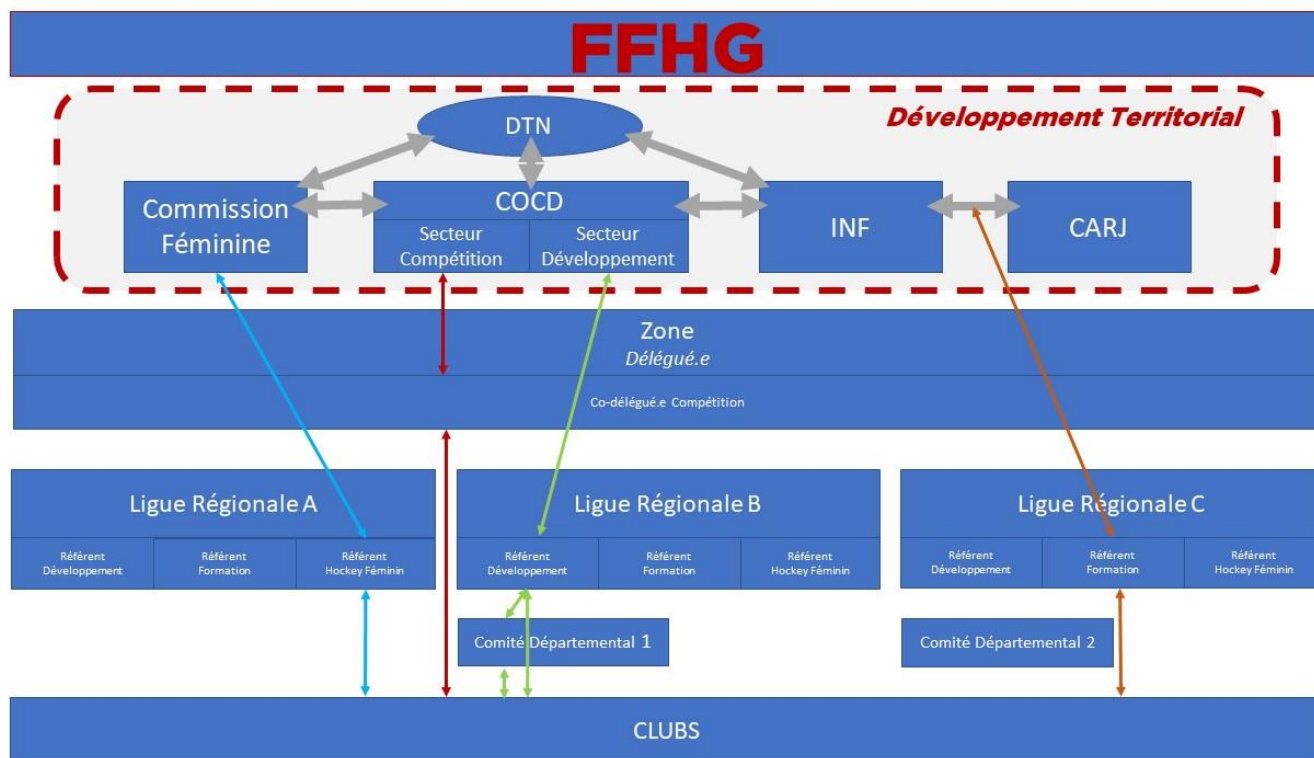
Les Zones :

Le territoire français est découpé en 3 Zones permettant d'assurer une cohérence en termes de nombre de club, de nombre de licenciés et de proximité géographique, pour l'organisation des championnats. L'activité de la Zone est décrite dans les fiches missions, ci-après, du/de la Délégué.e de Zone et du/de la Co-délégué.e « Championnat ».

Les Ligues Régionales :

Les 12 Ligues Régionales (+ Saint-Pierre-et-Miquelon), en lien permanent avec les Zones et ses clubs adhérents, organisent et coordonnent sur leur territoire, l'activité des secteurs « Développement », « Formation » et « Hockey Féminin ». Le rôle des référents de Ligues est décrit dans les fiches missions ci-après.

Organisation territoriale fédérale :





FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

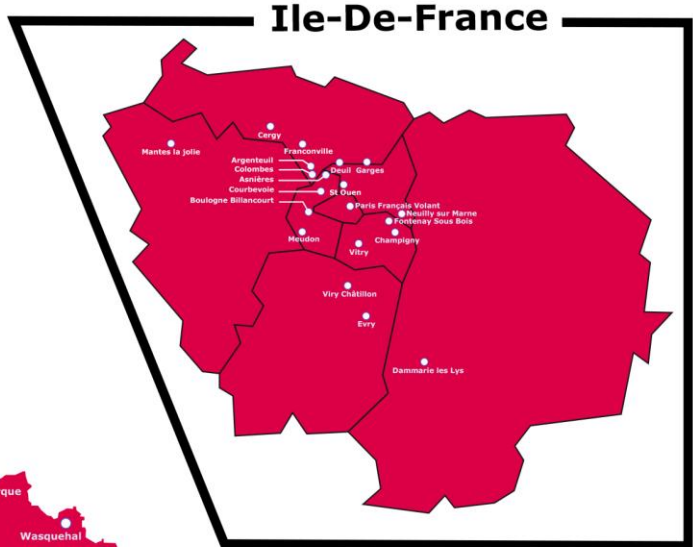
Zones, Ligues et Clubs français de hockey sur glace



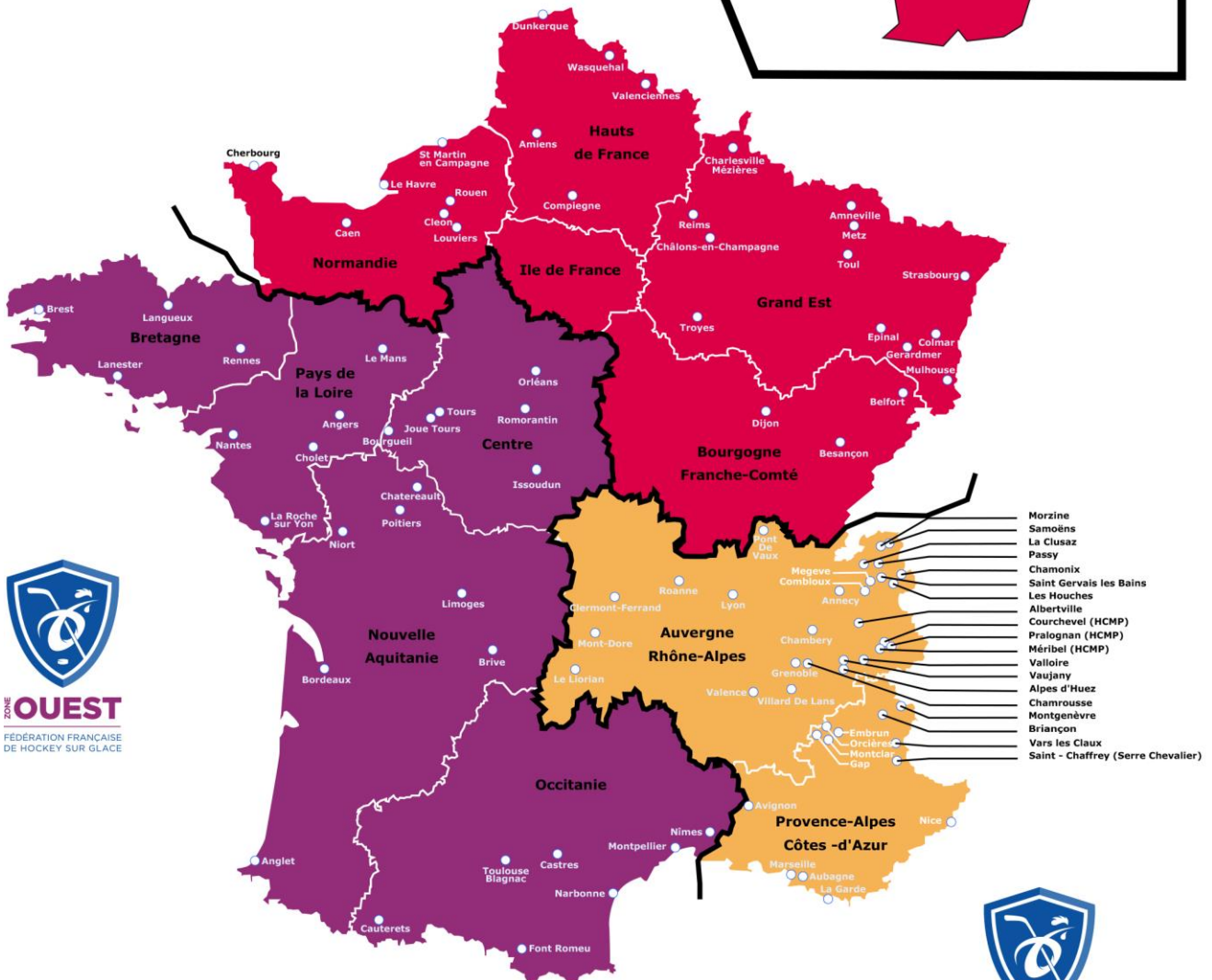
**Saint Pierre
et Miquelon**



NORD-EST
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE



Ile-De-France



ZONE OUEST
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE



SUD-EST
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

Fiche mission

du/de la Délégué.e de Zone

Ce qu'il faut retenir

Le/la Délégué.e de Zone doit :

- Représenter la Fédération sur la Zone concernée.
- Assurer la communication, via les calendriers, de toutes les actions de la Zone.
- Coordonner la mise en place des compétitions, des actions de développement (FPZ et U9), et de hockey féminin au sein de la Zone.



En pratique

- Présenter sa candidature, en binôme avec un.e Co-Délégué.e Compétitions, pour une olympiade.
- Réunir régulièrement (possible par visioconférence) le Conseil de Zone (Délégué.e, Co-Délégué.e Compétitions, CTN et CTL) avec possibilité d'invitation de membres de la COCD et/ou des Président.e.s de Ligues et/ou des référent.e.s de Ligues, en fonction de l'ordre du jour et des thématiques abordées.
- Organiser les réunions de Zone (en présence des Président.e.s de Ligues et de clubs) et du Conseil de Zone.
- Informer le ou les clubs concernés des décisions prises par le Conseil de Zone.
- Prendre connaissance des sanctions CIRJ de Zone.
- Inscrire l'écriture des prélèvements liés aux pénalités CIRJ et ZONE sur HOCKETNET.
- Traiter les demandes de dérogations et les demandes d'association (de la compétence des Zones) en lien avec le CTN/CTL. Communiquer ensuite la décision aux clubs, et inscrire l'écriture du prélèvement des frais de dossier sur HOCKETNET.
- Transmettre au Co-Délégué.e Compétition l'état des demandes d'associations et de dérogations des clubs de la Zone pour qu'il.elle puisse l'intégrer à son bilan.
- Pouvoir évaluer les actions FPZ et U9 (bilans envoyés par les Ligues) et transmettre les informations au niveau national.
- Ordonner les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la Zone (frais administratifs, médailles, notes de frais...) et valider les notes de frais des bénévoles de la Zone.

Vos ressources :

- Les référents de Ligues.
- Les référents nationaux.
- Les Règlements Fédéraux, les cahiers des charges et les annexes techniques.
- Le DAF de la FFHG et le permanent fédéral en charge du développement.
- Les CTN et CTL.
- Les sites internet de la FFHG et des Zones.

Fiche mission

du/de la Co-Délégué.e Compétitions de Zone

Ce qu'il faut retenir

Le/la Co-Délégué.e compétitions doit :

- Assurer la bonne organisation générale des compétitions de la Zone à partir des décisions du Conseil de Zone, validées par la COCD.
- Participer à l'organisation du championnat en collaboration avec les CTN et CTL.

En pratique

- Coordonner et assurer le suivi des rencontres du championnat de Zone.
- S'assurer :
 - o du suivi des reports de matchs,
 - o du contrôle des feuilles de match,
 - o de la mise à jour des informations compétition sur le site de la Zone.
- Veiller au respect du Règlement des Activités Sportives (RAS). En cas de non-respect, il ou elle devra saisir le Conseil de Zone.
- Faire des propositions de modifications du RAS au Conseil de Zone.
- Intégrer l'état des dérogations et des conventions d'association dans le bilan compétitions présenté lors de la réunion Bilan des Zones de la COCD.
- Organiser les réunions de calendrier de Zone en lien avec le ou la délégué.e de Zone et les cadres techniques.
- Participer aux réunions de Conseil de Zone.

Vos ressources :

- Les réunions de Zone.
- Les CTN et CTL.
- Les sites internet de la FFHG et des Zones.
- Le permanent fédéral.

Fiche mission

Référent.e Développement de Ligue

Le/la Référent.e Développement siège au sein de sa Ligue d'appartenance, soit en tant que membre du Comité Directeur, soit en tant qu'invité.e du président. Il.elle participe, avec les autres référent.es de sa Ligue, à la mise en place des actions initiées par sa Ligue.

Ce qu'il faut retenir

Le/la Référent.e Développement doit :

- Assurer la mise en place et le suivi (administratif, financier et logistique) des actions de développement organisées et accueillies au sein de sa ligue régionale, en initiant un dialogue permanent avec les clubs.
- Maintenir un dialogue avec le/la Cadre Technique National.e (CTN), le/la Conseiller.ère Technique de Ligue (CTL) et les Référent.e.s Développement des autres Ligues afin d'assurer la mutualisation des ressources pour la mise en place des actions de développement mutualisées.
- Proposer au bureau de la Ligue, l'intégration de bénévoles qui assisteront le/la Référent.e Développement de la Ligue dans la mise en place des actions de développement.

En pratique

- Accompagner la Ligue dans la rédaction de son projet de développement pluriannuel. Participer à la rédaction des fiches actions annuelles déclinant ce projet de développement. Participer au suivi et à l'évaluation de l'état d'avancement de chaque action.
- Accompagner la Ligue dans l'élaboration des demandes de subventions (PDA, Projet Sportif Fédéral (PSF), Région), en lien avec le/la Référent.e national.e Développement, le/la CTN et/ou le/la CTL.
- S'assurer de la bonne mise en œuvre et du suivi des actions de développement inclus dans le projet de développement de la Ligue régionale pour lequel des subventions ont été attribuées : PDA (Plan d'Action), PSF (Projet Sportif Fédéral), Conseil Régional, etc. La mise en place de ces actions développement se fait en lien avec l'Equipe Technique Régionale (ETR), le/la CTN et le/la CTL.
- Superviser et animer l'équipe des bénévoles développement qui aident à la mise en place des actions de développement de la Ligue.
- Être en contact permanent avec les Référents Développement des autres Ligues Régionales, notamment pour assurer la bonne organisation des actions inter-Ligues.

- Être en lien constant avec les Clubs de son territoire et s'assurer du respect des modalités d'organisation des actions de développement fédérales (sur l'ensemble de son territoire régional).
- Informer le Président de Ligue (ou le Bureau Directeur) sur l'organisation des actions de développement (qui paye quoi ? qui facture quoi et comment ?), et faire le lien avec les fiches action.
- Être en contact avec le/la Délégué.e de Zone et lui transmettre les informations concernant les actions FPZ et U9 afin qu'il/elle réalise un bilan de Zone.
- Être en contact avec le/la Référent.e national.e Développement et lui transmettre les informations concernant les actions de développement (sauf FPZ et U9). Faire également remonter au/à la Référent.e national.e Développement, les différentes remarques, questions et/ou dysfonctionnement liés aux actions de développement.

Vos ressources :

- Projet de développement fédéral et de la Ligue.
- Les documents d'attribution de subvention : PDA, PSF, etc.
- Des cahiers des charges et des fiches actions.
- Le/la CTN et/ou le/la CTL.
- Le/la Référent.e national.e Développement.
- Le permanent fédéral.
- Le site internet (Fédéral et Zone).

Fiche mission & outils

Référent.e Formation de Ligue

Informer les clubs – les candidats

- Des **formations existantes et des projets** ([site FFHG](#))
 - o Formation des bénévoles : modules, diplômes fédéraux, formation des dirigeants.
 - o Formation Professionnalisante : CQP, DE JEPS, DES JEPS.
 - o Formation Professionnelle Continue.
 - o Formation des arbitres.
 - o Formation des Officiels table de marque.
- Des **moys de financement** d'une formation ([page « financer une formation »](#) ou [pack financement](#) »).
- Des **obligations règlementaires liées à l'encadrement** (si rémunération → diplômes + carte pro/ prérogatives d'encadrement selon diplôme) avec l'aide du CTL.
- Du **cadre d'obtention des labels** *Compétences Encadrement et Arbitrage Table de marque*.

Être le relai

- **Vers l'INF et la CARJ** – membre de la commission, référents thématiques, CTN
 - o Transmettre les besoins en formations des clubs/candidats et les problématiques qui sont liées.
 - o Informer lorsqu'un club souhaite organiser / accueillir une formation.
 - o Informer lorsque la ligue souhaite organiser une formation (TdM, Module A et E, Formation dirigeants).
- **Vers les clubs** – référents formation, TdM, arbitrage
 - o (RE)-diffuser les informations de l'INF et de la CARJ.
 - o Communiquer sur les « nouveaux » diplômés (potentiellement en recherche d'emploi).
- **Vers la Zone**
 - o Mettre en copie des informations transmises à l'INF et à la CARJ.
 - o Communiquer sur les « nouveaux » diplômés (potentiellement en recherche d'emploi).
 - o Selon thématique /invitation au Conseil de Zone.

Accompagner avec l'aide du CTL selon le cas

- Les **potentiels candidats vers la formation la plus adaptée** à leur profil/besoin.
- Les **clubs** :
 - o Souhaitant obtenir un label pour mieux se structurer.
 - o Souhaitant embaucher un entraîneur pour un projet durable : budgétiser, identifier les aides financières possibles...

- Dans la mise en place de formation sur la partie administrative et financière : module A et E, formation des dirigeants, d'arbitres et d'officiels TDM (avec le référent Arbitrage du club).
- Par la mise en contact avec les acteurs locaux (DD/DRJSCS, CDOSF, Conseil Départemental, CRIB...) pour la mise en place de leur projet.
- Et travailler en concertation avec les **référénts arbitrages des clubs et des ligues avoisinantes**.
- Par la mise en contact avec les acteurs locaux (Comité Départemental, DD/DRJSCS, CDOSF, CRIB...) pour la recherche de financement et la mise en place de leur projet.

Concevoir - Organiser

- Avec le CTL, plan d'actions de formation (calendrier de formation de la ligue, prévisionnel quantitatif et financier avec les fiches actions associées) puis en informer la Zone et faire la proposition aux clubs ([calendrier des formations -page se former du site FFHG](#)).
- Des formations d'animateurs, de formateurs d'arbitrage ou de table de marque ([guide organiser un module A et E - site FFHG](#)).
- Des séances sur la promotion des règles et du fair-play auprès d'une classe d'âge (recommandé seconde année U13).
- Les stages de niveau 1 ou de niveau 2 de la table de marque dans le cadre du PDA de la FFHG.
- Un bilan qualitatif à transmettre à la fin de saison à l'INF- la CARJ (copie à la Zone).

Contrôler

- La mise en place des formations de sa Ligue ou des clubs : modules A et E, table de marque, arbitrage niveau club et régional.
- La diffusion de l'information sur les sites respectifs de la Ligue et de la Zone.
- L'adéquation des informations transmises par les clubs dans le cadre de leur demande de label(s).

Autres outils et astuces :

- Se tenir informé des actions de formation menées dans les Ligues voisines.
- Favoriser les échanges à distances notamment via les NTIC (Whatsapp, Facebook, site internet, drive, doodle, agenda partagé...).
- Profiter des évènements communs pour organiser une réunion et ainsi favoriser les temps de convivialité.
- Contacts :
 - Arbitrage : m.sillard@ffhg.eu
 - Table de marque : c.catil@ffhg.eu
 - INF : inf@ffhg.eu

Fiche mission

Référent.e Hockey Féminin de Ligue

Ce qu'il faut retenir

Le/la référent.e Hockey Féminin doit :

- Suivre et aider à la mise en œuvre des actions qui concernent les projets portés par la Commission Féminine de Hockey.
- S'assurer de connaître l'ensemble des dispositifs portés par la Commission Féminine et ceux en construction.

En pratique

- Accompagner et aider l'organisation des journées portes ouvertes (JPO) organisées par les clubs de sa Ligue Régionale : incitation, conseils, retour d'expérience, etc.
- Accompagner et aider l'organisation des actions organisées dans le cadre du PNAD : programmation du calendrier en lien avec les/la CTN et le/la CTL, suivi administratif des actions, membre de l'équipe d'organisation, etc.
- Favoriser le regroupement de féminines sur des plateaux U9 – « création d'une équipe ligue ou club » avec l'objectif de pérenniser un groupe féminin sur la durée à l'échelle de la ligue ou d'un club.
- Favoriser la création d'action de développement et/ou de formation à destination des joueuses afin de favoriser leur rencontre et leur implication dans le hockey sur glace, exemple :
 - o Organiser une journée formation pour les U15/U17 (à l'échelle de la zone) pour leur présenter les perspectives qu'elles peuvent avoir dans le hockey sur glace (pôle France, championnats, arbitrage, entraînement, etc.).
 - o Organisation de tournoi ou stage spécifique féminin.
- Être en contact avec les référents « Hockey féminin » des autres Ligues Régionales, notamment pour assurer la bonne organisation des actions inter-Ligues.
- Être en contact avec la Commission Féminine et lui transmettre les informations concernant les JPO et le PNAD (date, informations pour articles sur le site, bilan quantitatif et qualitatif de chaque action, etc.).
- Identifier un réseau composé de femmes désireuses de s'impliquer dans le hockey féminin dans les différents secteurs (Arbitrage, table de marque, dirigeante, etc.) et animation de ce réseau en collaboration avec la Commission Féminine.
- Contribuer au rayonnement des femmes impliquées en hockey sur glace : faire remonter à la Commission Féminine toute information, article de presse, projet qui mettent à l'honneur des femmes dans leur implication au sein du hockey, mais également toutes les actions novatrices en lien avec les femmes et le hockey.

Vos ressources :

- Un cahier des charges JPO.
- Le permanent fédéral.
- Les CTN CTL.
- Un site internet de Zone et de Ligue.